Frédérique ROLET
Secrétaire générale du SNES-FSU

Odile CORDELIER
Secrétaire nationale du SNES-FSU

Paris, le 29 mars 2017

A **Jean-Marc AYRAULT**
Ministre des Affaires étrangères
et du Développement international

Objet *: Situation en Turquie*

Monsieur le Ministre,

Dans un courrier daté du 12 juillet 2016, le SNES-FSU avait attiré votre attention sur la situation faite aux populations kurdes du sud-est de la Turquie avec notamment les fermetures d'établissements scolaires privant d'éducation les jeunes de ces régions. Dans ce courrier, qui est resté sans réponse, nous vous alertions également sur la situation des universitaires, victimes d'une répression sans précédent, parce que signataires d'une pétition pour manifester leur opposition à la politique du gouvernement turc.

La situation globale du pays est désastreuse après les vagues massives de radiations de la fonction publique, décidées par le gouvernement par simple décret, en l'absence totale de preuves, au mépris de l'État de droit. À ce jour, le nombre de personnes limogées ou suspendues dépasse les 120 000. Toutes les catégories sont touchées, notamment dans l'enseignement et les universités, et, en premier lieu, les syndicalistes et adhérents d'EĞITIM SEN, organisation affiliée à l'Internationale de l'Éducation.

Une mission composée de représentant(e)s des syndicats de l'éducation de la région Europe de l'Internationale de l'Éducation, dont le SNES-FSU, s'est rendue en Turquie les 27 et 28 février derniers. Le syndicat EĞITIM SEN nous a expliqué que l'adoption du décret statutaire d'urgence N° 686 du 7 février 2017 a engendré le licenciement pur et simple de 2 585 personnels de l'Éducation nationale. Les personnes concernées n'ont pas le droit de faire appel ou de poser leur candidature pour un autre poste dans le secteur de l'éducation. Elle sont privées de leur salaire et de tout droit tels que les plans de pension, les soins de santé ou l'assurance sociale. D'autres personnels de l'éducation, victimes de « suspension » sont soumis à des enquêtes, et reçoivent parfois une proposition de renouvellement de leur contrat, mais à deux tiers seulement de leur salaire initial. Grâce aux efforts de solidarité aux niveaux national et international, EĞITIM SEN assure une assistance juridique et une aide financière aux employé(e)s de l'éducation qui ont été suspendu(e)s ou licencié(e)s. Le syndicat exige la réintégration de tous les personnels de l'Éducation victimes soit de radiation, soit de suspension.

Nous attirons par ailleurs votre attention sur le fait que la tendance du gouvernement Erdogan à favoriser un enseignement basé sur la croyance religieuse reste inchangée. L'augmentation du nombre de classes non mixtes et de classes à caractère religieux (classes coraniques) est inquiétante. Cela va à l'encontre de l'Article 14, alinéa 1 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, qui garantit que *« les États parties respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion* », mais aussi d'un grand nombre de traités et de conventions bafoués ou ignorés (Convention Européenne des Droits de l'Homme) par le gouvernement turc sous le couvert de l'état d'urgence.

Nous vous prions de demander au gouvernement turc de se conformer aux lois et normes internationales du travail. Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre d'État, l'expression de notre haute considération.

Frédérique Rolet Odile Cordelier